

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2022**

-----

L'an deux mille vingt-deux, le **JEUDI 24 NOVEMBRE à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 18 novembre 2022.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, M. DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION** :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.  
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme CATTY Christine.  
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.  
Mme ALLAN Patricia a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.  
M. AZELART Laurent a donné procuration à M. BOULET Michel.  
M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.  
M. RYS Didier a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

---

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 20h50

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé du VOTE*

Accusé de réception en préfecture  
06221620014920221124-2022-11-13-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2022  
Date de réception préfecture : 01/12/2022

**OBJET : INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME POUR LE COMPTE DES COMMUNES DE LAMBRES-LEZ-AIRE ET BLESSY - AUTORISATION DE SIGNATURE.**

---

**2022-11-N° 13**

VU la délibération 2016-12-N°5 du Conseil municipal du 20 décembre 2016 ;

Le service URBANISME de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS est compétent et capable pour gérer la mission d'instruction de l'ensemble des documents d'urbanisme des Communes avec lesquelles elle a conventionné pour la mise en œuvre de ce service.

La mise à disposition du service URBANISME de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS a été estimée à 2 € par habitant et par an (population totale du dernier recensement de la population source INSEE), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Outre les Communes d'ECQUES, QUIESTEDE, WITTES, BELLINGHEM, DELETTES et MAMETZ, qui ont déjà conventionné avec la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, les Communes de LAMBRES-LEZ-AIRES et BLESSY, qui font partie du canton d'AIRE, sont intéressées par ce service.

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec les Communes de LAMBRES-LEZ-AIRES et BLESSY, en vue de l'instruction de l'ensemble des documents d'urbanisme de ces Communes ; **ÉTANT PRÉCISÉ** que le prix demandé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sera de 2 € par habitant et par an.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX



Accusé de réception en préfecture  
062-216200147-20221124-2022-11-13-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2022  
Date de réception préfecture : 01/12/2022